

LÉON BECK

1887-1917

Est-ce un mal de mourir ? Non, si c'est pour l'idéal et si le cœur est à Dieu ! C'est la chose essentielle, la seule pour quoi l'on doit prier. (*Lettre à sa Mère, du 6 octobre 1917.*)

Extrait du *Journal des Notaires et des Avocats*,
Juin 1918.

LÉON BECK

Avocat à la Cour d'Appel

Nous ne pouvons, sans une émotion profonde, écrire le nom de celui qui était pour nous un collaborateur précieux, mais surtout un ami très cher.

Léon Beck, après de brillantes études de droit, avait fait un stage chez un avoué de Paris dont il était devenu le premier clerc; puis, cédant à sa vocation, il s'était fait inscrire au barreau où il débuta sous les auspices de M^e Berryer. Il entendait bien, malgré les occupations du Palais, ne pas abandonner les études théoriques et il accepta de donner son concours au *Journal des Notaires* et de signer avec nous le *Manuel de la condition des étrangers et de Législation étrangère*, dans lequel les parties relatives à la procédure et au droit commercial (parties signalées avec éloge par les Recueils Dalloz et Sirey) sont son œuvre propre. Il préparait un ouvrage important sur le droit international privé en matière testamentaire, au moment de la déclaration de guerre.

Alsacien par son père et descendant, par sa mère, d'une vieille famille messine de robe et d'épée, on devine avec quelle ardeur Léon Beck obéit à un appel de la patrie qui faisait vibrer son cœur de Français et d'Alsacien-Lorrain. Plusieurs fois blessé, plusieurs fois cité à l'ordre du jour de son corps d'armée, malgré sa modestie il forçait l'attention de ses chefs. Nous détachons d'une de ces citations cette seule phrase qui peint son dévouement pour ses hommes : « il maintint sa compagnie sous un furieux bombardement, puis, au cours de la nuit, alla chercher ses blessés jusqu'au réseau de fils de fer allemand ». A la fin d'octobre 1917, il nous écrivait ces mots brefs : « Je pars pour l'assaut; que Dieu protège mes hommes ! »

Trois jours après il était tué.

Ame ardente, d'une foi profonde, doué d'un talent de parole grandissant chaque jour, Léon Beck, qui avait déjà donné sa mesure dans les œuvres sociales, se proposait de travailler, après la victoire qui vient, au triomphe des doctrines de vie, trop longtemps étouffées, en ce noble pays de France, par des vapeurs délétères venues bien souvent d'outre-Rhin. Mais, toujours au danger, il avait fait généreusement le sacrifice de sa vie : la Providence a agréé cet acte héroïque. Nous savons, sans doute, que le sacrifice est fécond et que les glorieuses tombes prématurément ouvertes renferment les germes de splendides moissons. Seulement, nous qui restons, nous ne pouvons retenir nos larmes et nous faisons nôtre la douleur d'une noble mère et d'un vaillant frère, en ce moment sur le front, qui, pour la seconde fois, pendant cette guerre cruelle, ont payé d'un tribut sanglant le salut du pays.

P. V.